

ASSEMBLÉE NATIONALE
11 juin 2025

POUR LA REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1470)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL484

présenté par

M. Gumbs, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 23

Supprimer le mot : « étant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.